

LE DOSSIER DU JOUR

ent pour redonner la parole aux citoyens avec des cadres parfois très contraignants. Nous avons enquêté.

ive : et si c'était la solution ?

À Saillans, élus et citoyens avancent ensemble...

Depuis les élections municipales de 2014, la commune de Saillans, dans la Drôme, fonctionne selon les principes de la démocratie participative.

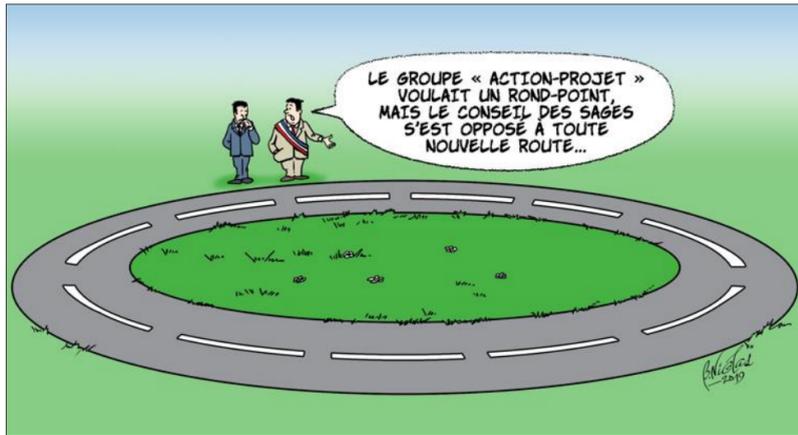
« On est parti d'un constat : en dehors des élections, les citoyens sont laissés de côté. La démocratie actuelle n'implique pas les gens au moment des décisions. Nous, on pense que le débat collectif a une valeur ». Fernand Karagiannis est élu à Saillans, référent sur les compétences économie et transparence de l'information.

Depuis les élections municipales de 2014, la commune est gérée selon les principes de la démocratie participative.

■ Un travail en binôme

Tous les élus sont au même niveau et travaillent de façon collégiale. Chacun est référent d'une ou plusieurs compétences. Pour chacune d'entre elles, des binômes sont créés. « Le binôme de tête composé du maire Vincent Beillard et de la première adjointe Annie Morin a un rôle de coordination d'équipe », poursuit Fernand Karagiannis.

Autre particularité : le conseil municipal a été remplacé par un comité de pilotage ouvert au public. Les décisions se prennent en comité de pilotage par tous les élus.



La démocratie participative vue par notre dessinateur Bernard Nicolas.

■ La création d'espaces citoyens

Pour co-construire les décisions, des espaces pour citoyens ont été créés. La population est invitée à donner ses idées lors de commissions participatives. Des groupes actions projets (GAP) sont mis en place sur des projets particuliers (par exemple l'extinction de l'éclairage nocturne). Ces groupes de travail ont une durée de vie assez courte, mais sont nombreux. « Ils font partie de la gestion communale », explique le maire.

■ La transparence et l'information

Pour participer activement à la vie de la commune, les citoyens doivent être au courant des dates de réunion, de ce qui s'est dit lors de précé-

dents rendez-vous. Saillans a donc développé son site internet, ses panneaux d'information. Des comptes rendus sont systématiquement publiés. Des réunions publiques sont également organisées, si nécessaire, en plus des réunions participatives.

■ L'observatoire de la participation

C'est une instance de veille indépendante, où il n'y a pas d'élus. Il veille au bon déroulement de la démocratie participative. Il est composé de douze membres volontaires.

Véronique OURY

Après cinq ans de mandat

« La participation des citoyens était forte au départ. Maintenant, elle est plus faible, mais ce ne sont pas toujours les mêmes. C'est en fonction des dossiers de travail », reconnaît Vincent Beillard, le maire de Saillans. Au fil des ans, les élus se sont rendu compte que pour certains habitants, les réunions n'étaient pas adaptées. Certains des citoyens restent hostiles à la démocratie participative. D'autres, au contraire, ont tendance à être trop présents et à devenir des "spécialistes". « Au final, ça pollue la participation ». Enfin, pour les élus, la démocratie participative est très énergivore. La surmédiation et les multiples sollicitations sont aussi compliquées à gérer.

... et se lancent dans un plan local d'urbanisme participatif



Une des réunions participatives organisée autour du PLU. Photo Le DL/Archives M.M

Saillans s'est lancé dans une révision participative de son plan local d'urbanisme (PLU). « On s'est dit que si on faisait un panel citoyen, il ne fallait pas que ce soit sur un dossier mineur, mais sur un dossier fort, où il y a des enjeux importants », indique Fernand Ka-

ragiannis, élu à Saillans.

Pour ce PLU participatif, la commune s'est fait aider par le cabinet d'études qui l'accompagne. « Nous avons choisi de tirer au sort, à partir des listes électorales, un panel de citoyens, afin de toucher vraiment tous les habitants »,

explique le maire Vincent Beillard.

140 personnes ont ainsi été sélectionnées et ont reçu un premier courrier officiel et individuel en juillet 2017. Ceux-ci les invitait à une première réunion et leur expliquait qu'ils avaient la possibilité d'être dans un groupe de pilotage qui allait être constitué. « Certains ont validé leur participation. D'autres se sont retirés, poursuit Fernand Karagiannis. Il faut voir qu'on est dans une démarche de co-construction. Le projet politique de Saillans est d'être toujours dans l'ouverture. On ne sélectionne personne. Ce sont ceux qui sont intéressés qui viennent. »

■ Douze citoyens et quatre élus

Une deuxième rencontre a ensuite permis d'expliquer

aux personnes présentes à quoi elles allaient être confrontées en termes de réunion, de durée d'engagement.

« Un écrémage naturel s'est fait. Au final, il est resté une trentaine de personnes intéressées. Il en fallait dix pour notre panel. Il y a donc eu un nouveau tirage au sort. On s'est ensuite rendu compte que pour des raisons d'organisation, il fallait deux personnes en plus. »

Actuellement, le panel est composé de douze citoyens et de quatre élus. Deux agents sont également présents si besoin pour donner des avis techniques. « Cette instance est l'instance de décision sur le PLU. Ce sont eux qui valident toutes les étapes », précise encore Fernand Karagiannis. Cela ne veut pas dire que la réflexion sur le PLU se limite à ce panel. Elle est accom-

AUTRES INITIATIVES

■ KINGERSHEIM

Depuis 1989, cette commune du Haut-Rhin s'est engagée dans la transition démocratique. Des conseils participatifs sont la pierre angulaire des États généraux permanents de la démocratie. Une maison de la citoyenneté et la création d'Agora 15-20 marquent aussi cette volonté.

■ LOOS-EN-GOHELLE

Cette commune du Pas-de-Calais est pilote en développement durable, depuis une quinzaine d'années. Pour s'assurer de la pertinence des actions menées un dispositif important de participation habitante, associant au maximum l'ensemble des acteurs à la définition et à la conduite des projets, a été mis en place.

■ UNGERSHEIM

La commune d'Ungersheim dans le Haut-Rhin s'est inscrite dans la démarche des villes et villages en transition. Elle prône l'autonomie intellectuelle et la démocratie participative : la réflexion et les prises de décisions émanent de la société civile.

QUESTIONS À

Nicolas Geiger Formateur au participatif et au collaboratif à Animacoop

« Il y a beaucoup de réalités sous le même terme »

Comment expliquez-vous que le participatif s'invite en politique ?

« Côté citoyens, il me semble que le coup d'envoi était le mouvement altermondialiste à la fin des années 1990. À un moment, pour peser dans le débat politique, les formes d'action ont été élargies. »



Photo DR

Tout peut être participatif ?

« C'est drôle car on dit "le participatif" comme un nom commun alors que c'est un adjectif. A priori, on peut l'appliquer à tout. D'ailleurs, on donne soit des vertus, soit des défauts à cet adjectif mais il y a beaucoup de réalités différentes sous le même terme. L'échelle d'Armstein définit plusieurs niveaux dans la participation. 0 est l'absence d'information. Plus on monte dans les niveaux, plus l'information est en quantité et transparente. Ensuite, il y a la consultation, la concertation. Aux niveaux les plus élevés, on a la codécision. Enfin, le plus abouti est la cogestion. »

Où en est-on, en 2019, en termes de développement ?

« À Saillans, on est jusqu'au niveau de la codécision. Tout en sachant que, pour Saillans comme n'importe quelle initiative, cela revêt plusieurs échelons. Pour cette commune, il y a de nombreux domaines où la concertation permet de gérer des idées avoir des retours. Dans certains cas, ils font appel à la codécision. Peut-être même de la cogestion sur certains projets. Beaucoup de choses ont évolué : dans les années 2000, il y avait une grande mode des "Agenda 21" dans les collectivités. Mais on dépassait rarement la concertation. Ce qui a généré pas mal de déceptions de la part des citoyens. Côté politique, si les élus ne saisissent pas de ce qui sort de ces réunions, ça ne sert à rien de les faire. »

Comment voyez-vous l'évolution de ce sujet avec les élections à venir de 2020 à 2022 ?

« De plus en plus de groupes locaux se montent pour traiter cette question-là, des listes citoyennes et participatives. Partiront-elles ou non, je ne sais pas, ça dépendra de leur maturité. J'ai l'impression que cette culture-là se répand mais, pour l'instant dans un cercle assez militant. Ce que je crois, c'est que petit à petit la façon de faire de la politique classique va changer. »

Propos recueillis par G.F.

Quelques outils actuels à la loupe

Selon Nicolas Geiger, le formateur au collaboratif/participatif, démocraties représentative et participative peuvent être « complémentaires ». « L'idée est d'arriver à trouver le bon dosage, se dire comment peut-on rééquilibrer notre démocratie vers plus de participatif ? », complète-t-il. Exemples en cours.

► Une part de budget communal : « Pour moi, c'est du participatif et même "Cinquante nuances de participatif". Aussi bien sur l'ambition, de la consultation à la cogestion, que l'ampleur choisie. Pour Paris, par exemple, c'est un petit pourcentage. »

► Le RIC (référendum d'initiative citoyenne) : « Il peut être un outil participatif, il relève de la consultation. »

► Le Grand débat national : « Cela relève de la consultation, car la concertation ce serait avec des allers-retours. Alors qu'il n'y aura qu'un aller : du territoire vers le pouvoir central. Et une consultation déjà orientée... »

Le RIC, qu'est-ce que c'est ?

Avec la crise des gilets jaunes, le RIC, référendum d'initiative citoyenne, est sur toutes les lèvres. Tel qu'ils le conçoivent, le RIC permettrait à n'importe quel citoyen de proposer des lois, demander l'abrogation d'une loi, révoquer des élus, modifier la Constitution et approuver ou non des traités. Ce référendum se fait à l'initiative des citoyens sans passer par leurs représentants. Pour appuyer cette demande, les gilets jaunes mettent en avant l'article 3 de la Constitution qui indique : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

■ Ce que dit la Constitution

À ce jour, la Constitution prévoit la possibilité d'un référendum dit "d'initiative partagée", pouvant être lancé par un cinquième des membres du Parlement, soutenus par un dixième des électeurs, soit plus de 4,5 millions de personnes. Ce "référendum d'initiative partagée", en vigueur depuis 2015, n'a jamais été appliqué, même si un site Internet a été conçu pour soutenir les



Le RIC, une des revendications des gilets jaunes. Photo Le DL/C.A.

éventuelles propositions. Différentes formes de RIC existent dans certains pays. En Suisse, par exemple, les électeurs sont ainsi régulièrement appelés à voter, et souvent sur plusieurs thèmes à la fois. En Italie, la Constitution prévoit qu'un scrutin se tient à la demande d'au moins 500 000 électeurs ou cinq conseils régionaux.

Source : www.gouvernement.fr

LES ORRES
1650 m - 2720 m
& BORDERLINE PRÉSENTENT

FESTIVAL #5
RIROZOR

ESPACE RENCONTRE
ET CULTURE
RESA : billetweb.com

YOHANN MÉTAY
TRAGÉDIE DU DOSSARD 512
21 FEV - 20H30

WALY DIA
NOUVEAU SPECTACLE
ENSEMBLE OU RIEN
28 FEV - 20H30

GIL ALMA
200% Naturel
07 MARS - 20H30

LE DOSSIER DU JOUR

ALPES DU SUD Dans les entreprises ou les collectivités, de nombreuses techniques ont été mises en place afin de faciliter l'expression de chacun

Petit manuel de démocratie participative

Des techniques ont été étrennées dans les collectivités ou les associations. La Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme a dressé une liste non exhaustive. Voici quelques outils pouvant être utilisés à l'échelle locale.

Le budget participatif

Une partie du budget d'une ville est attribuée aux citoyens qui décident des actions à mener. Généralement, une instance mêlant élus, techniciens et habitants est mise en place pour assurer la gestion et le suivi des actions décidées dans ce cadre.

La Ville de Paris a mis en place ce type d'action. Ségolène Royal l'avait également initiée pour les budgets des lycées de la région Poitou-Charentes lorsqu'elle en était présidente. En 2017, une quarantaine de communes en France a expérimenté cette pratique.

La décision par consentement

Cela consiste à ce qu'une décision soit prise lorsqu'il n'y a plus d'objection raisonnable formulée. Le consentement implique que dès lors, personne ne dit "non". À l'opposé, une décision par consensus suppose que tout le monde dit "oui".

Les chapeaux de Bono

Rien à voir avec le chanteur de U2, c'est Edward de Bono qui a théorisé cette méthode. Elle consiste sur une période courte (45 minutes maxi) à émettre des idées classées dans différents chapeaux (blanc pour les aspects factuels, marron pour les émotions, gris pour les critiques négatives, jaune pour les critiques positives, vert pour les idées créatives, bleu pour organiser l'ensemble des idées émises dans les autres chapeaux).

La conférence de citoyen et le jury citoyen

Il s'agit de tirer au sort un groupe de citoyens qui va être confronté à une problématique présentée par une collectivité et des experts. L'idée est de confronter ce jury citoyen à la parole des experts.

En conclusion de ces échanges, les citoyens établissent une synthèse qui peut ensuite être présentée aux décideurs, à la presse, à la population... Les jurés peuvent ainsi influencer considérablement sur des décisions politiques. Généralement, ce type de démarches se met en place sur plusieurs week-ends.

Community organizing

Il s'agit de réunir une com-



munauté (les habitants d'un quartier par exemple) pour établir ensuite leurs revendications. Cela s'organise généralement sur une longue période, le temps d'identifier les revendications, de soumettre des propositions avec un agenda, et enfin de présenter cette campagne aux décideurs.

Ce procédé a été utilisé par Barack Obama à Chicago. Il était auparavant l'apanage

des communautés religieuses.

Le forum ouvert

Son concepteur est parti du principe que les échanges les plus intéressants dans un groupe ont souvent lieu au moment de la pause-café.

Dans une première phase, les participants sont réunis et énoncent « la place des marchés », soit les questions

qu'ils souhaitent aborder. Leurs propositions sont affichées sur un mur et expliquées. Chacune aboutit à des ateliers.

Les participants peuvent changer d'atelier (s'ils n'y apprennent rien ou pensent ne rien y apporter). Il n'y a pas de règle de timing et de durée des ateliers, ce sont les participants qui décident quand ça commence et quand ça finit. Des comptes rendus

sont établis puis présentés en session plénière.

Le sondage délibératif et collaboratif

Un premier sondage est proposé aux participants sur le thème de la consultation. Puis des discussions ont lieu sur les mêmes thèmes, avec le recours possible à des experts. Un nouveau sondage est effectué pour voir quelle a

été l'évolution des points de vue des participants. De nouveaux ateliers sont mis en place avant une séance plénière pour établir le résultat de la démarche.

Le théâtre forum

Des acteurs jouent une pièce de théâtre pendant environ un quart d'heure. Celle-ci soulève les grandes problématiques que l'on veut aborder. Dans un second temps, les scènes sont rejouées et les "spect'acteurs" sont amenés à les modifier. Ils transforment ainsi le dénouement de la pièce. À l'issue, des propositions sont formulées.

Le World café

L'assemblée est divisée en plusieurs tables rondes. Un "hôte de table" ou rapporteur y reste tout au long des discussions. Son rôle est d'informer chaque nouvel arrivant de l'état des discussions à cette table.

Les "ambassadeurs d'idées" sont tous les autres participants qui peuvent tourner de table en table pour apporter leur "grain de sel". À l'issue, chaque table présente sa synthèse en séance plénière.

La e-démocratie

De plus en plus d'outils sont en ligne pour contribuer à la consultation des citoyens. C'est ce qu'on appelle communément les "Civic techs".

Quand on demande son avis à la population

De nombreuses consultations locales ont eu lieu ces dernières années dans les Alpes du Sud. Ces référendums n'ont jamais concerné tout le territoire, mais des communes.

L'entrée dans l'agglomération

En 2016, par exemple, plusieurs communes de l'ex-canton de Tallard Barcillonnette ont demandé à leurs administrés de se prononcer pour ou contre l'entrée dans l'agglomération de Gap. Neffes, Lettret et Lardier-et-Valença ont consulté leur population sur ce thème. Dans les trois communes, le "non" l'a largement emporté. « Pour nous, cette consultation de la population était indispensable car il s'agissait d'un enjeu d'importance pour la commune », se souvient Rémy Oddou, le maire de Lettret. La consultation avait permis aux habitants de

voter soit en venant directement déposer leur bulletin dans l'urne, soit en faisant parvenir leur bulletin via un système de double enveloppe (celle du bulletin qui est anonyme est glissée dans une autre enveloppe avec le nom et la signature du votant).

Malgré un "non" massif, ces communes font partie aujourd'hui de l'agglomération de Gap. « Le préfet a décidé d'imposer sa décision. Le vote des habitants n'a pas été écouté, ni celui des élus locaux puisque les conseils municipaux s'étaient, eux aussi, prononcés contre », poursuit le maire.

Le parc photovoltaïque de La Bâtie-Montsaléon

Autre exemple, en 2015, à La Bâtie-Montsaléon. Les habitants ont été appelés aux urnes pour se prononcer pour ou con-



Dans les Alpes du Sud, plusieurs consultations locales ont eu lieu ces dernières années. Photo Le DL/Jean-François SOUCHEC

tre un projet de parc photovoltaïque. « On a organisé cette consultation à la demande de la majorité du conseil municipal », se souvient le maire Alain D'Heilly. « Ça s'est passé comme pour une élection, sauf qu'au lieu de se prononcer pour une personne on vote pour une question ». Les résultats

suivre », poursuit Alain D'Heilly. Après d'autres péripéties, le parc photovoltaïque a été mis en service en 2018.

Des questions parfois inattendues

En 1999, les Briançonnais doivent se prononcer sur la question "Êtes-vous favorables à une baisse de 5 % des impôts pendant trois ans ?" : sans surprise 61 % des votants de Briançon disent oui

En 2001, 13 communes se questionnent sur une limitation du trafic des poids lourds de plus de 26 tonnes ou transportant des matières dangereuses sur les RN 91 et 94. Là encore, le "oui" l'emporte, à 95 %.

En 2004, à Digne-les-Bains, les administrés se prononcent sur l'opportunité de voir s'installer un établissement de jeux. Le "oui" l'emporte à 60 %... Mais le projet s'enlisera.

D'AUTRES EXEMPLES

► En 2003, **Briançon** demande à ses administrés s'ils sont favorables à la cession d'EDSB (la société d'électricité locale), afin de régler un contentieux et ne pas endolorir la fiscalité locale. C'est "non", à 63 %.

► En 2004, **Sigoyer** envisage de devenir "Sigoyer-les-Ceüze". À 64 %, les habitants retoquent l'initiative des élus locaux.

► En 2006, **Savournon et Le Bersac** envisagent de fusionner. Pas leurs administrés, qui refusent la naissance de "Val de Channe" à 55 %.

► Avant d'être **Barret-sur-Méouge** dès 1999, la commune s'appelait Barret-le-Bas : le changement de nom est issu d'un référendum, approuvé à 60 %.

Choisissez le sujet sur lequel on va enquêter

Ce mois-ci, on pousse le participatif jusqu'au bout, puisqu'après ce dossier sur les initiatives en démocratie locale, on vous propose de choisir sur sujet de notre prochaine enquête.

Pour cela, nous vous formulons trois propositions :

Tarifs de l'eau : dans quelles communes est-elle la plus chère ?

Quel est le meilleur opérateur téléphonique dans votre commune ?

Appels aux dons sur Internet (le crowdfunding) : ce qui marche et ce qui ne marche pas.

À vous de voter en vous rendant sur notre site Internet : www.ledauphine.com

Le Coin Resto
Pour optimiser votre communication, utilisez cet espace !
Contactez Groupe Dauphiné Média au 04 92 51 21 46
Retrouvez tous les restaurants de votre région sur www.ledauphine.com

---> **Hôtel Restaurant de la Chaussée*****
BRIANÇON
Depuis 5 générations la famille Bonnafoy vous accueille dans sa salle de restaurant où l'art populaire et les sonnaillies donnent l'esprit CHALET DE MONTAGNE.
Le vendredi nous proposons la Marmite du Pêcheur, truite de la Clarée et une cuisine traditionnelle.
Ouvret le soir à partir de 19h jusqu'à 21h.
Restaurant fermé le midi.
04 92 21 10 37
4, rue Centrale Briançon www.hotel-de-la-chaussee.com
120465100

---> **Hôtel Restaurant Les Peupliers**
BARATIER
Cuisine de produits frais et locaux
Spécialités de montagne
Ouvret 7j/7 le soir et samedi et dimanche midi
Pendant les vacances scolaires (zone B)
ouvert 7j/7 midi et soir
05200 Baratier
131748500
04 92 43 03 47

LES ORRES 1650 m - 2720 m
& BORDERLINE PRÉSENTENT
FESTIVAL #5 RIROZOR
ESPACE RENCONTRE ET CULTURE
RESA : billetweb.com

YOHANN MÉTAY
TRAGÉDIE DU DOSSARD 512
21 FEV - 20H30

WALY DIA
NOUVEAU SPECTACLE
ENSEMBLE OU RIEN
28 FEV - 20H30

GIL ALMA
200% Naturel
07 MARS - 20H30